



CAF 1
Version: 11.0
Date de Révision: 19.12.2018

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 Annexe II

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom du produit: CAF 1

N° de produit: PRCO90007562

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées: Réalisation de joints, étanchéités et collages divers.

Usages déconseillés: Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant:

Elkem Silicones France SAS
1-55 rue des Frères PERRET
F-69 192 SAINT FONS Cedex

Téléphone: +33 (0) 4 72 73 74 75

Télécopie: +33 (0) 4 72 73 75 99

E-mail: fds.sil@elkem.com

Fournisseur:

Elkem Silicones France SAS
1-55 rue des Frères PERRET
F-69 192 SAINT FONS Cedex

Téléphone: +33 (0) 4 72 73 74 75

Télécopie: +33 (0) 4 72 73 75 99

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC France (24h) : +(33)-975181407 / National Poison Centre : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Irritation oculaire

Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'Étiquetage



Mention
d'Avertissement:

Attention

Déclaration(s) de
risque:

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de Prudence
Prévention:

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un


CAF 1

Version: 11.0

Date de Révision: 19.12.2018

équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Pas de recommandations spécifiques.

Dangers pour la Santé

Inhalation: Aucun symptôme spécifique constaté.

Contact oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la Peau: Aucun symptôme spécifique constaté.

Ingestion: Aucun symptôme spécifique constaté.

Autres dangers pour la santé: Aucune autre information notée.

Dangers pour L'environnement: Non considéré comme dangereux pour l'environnement.

2.3 Autres dangers Remplit les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Remplit les critères vPvB

Substance(s) formée(s) dans les conditions d'utilisation:

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	Notes
Acetic acid	<2,1%	64-19-7		01-2119475328-30-XXXX	#

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges

Informations générales: Mélange de Polyorganosiloxanes, charges, additifs.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Methylsilanetriyl triacetate	1 - <3%	4253-34-3	224-221-9	01-2119987097-22-XXXX	Aucune information disponible.	
Octamethylcyclotetra siloxane	0,1 - <1%	556-67-2	209-136-7	01-2119529238-36-0002	Aucune information disponible.	# PBT vPvB
Decamethylcyclopentasiloxane	0,1 - <1%	541-02-6	208-764-9	01-2119511367-43-0003	Aucune information disponible.	vPvB



CAF 1

Version: 11.0

Date de Révision: 19.12.2018

Dodecamethylcyclohexasiloxane	0,1 - <1%	540-97-6	208-762-8	01-2119517435-42-0002	Aucune information disponible.	vPvB
Acetic acid		64-19-7	200-580-7	01-2119475328-30-XXXX	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Methylsilanetriyl triacetate	Acute Tox. 4 H302; Skin Corr. 1B H314;	Aucune information disponible.
Octamethylcyclotetrasiloxane	Flam. Liq. 3 H226; Repr. 2 H361f; Aquatic Chronic 4 H413;	Aucune information disponible.
Decamethylcyclopentasiloxane	Aucun connu.	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucun connu.	Aucune information disponible.
Acetic acid	Flam. Liq. 3 H226; Skin Corr. 1A H314;	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de symptômes. Ranger les vêtements contaminés dans un récipient fermé jusqu'à l'élimination ou la décontamination.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Se rendre à l'air frais et rester au repos.

Contact avec la Peau: Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon et à l'eau.

Contact oculaire: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau propre. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Dangers: Pas de recommandations spécifiques.



CAF 1

Version: 11.0

Date de Révision: 19.12.2018

Traitement: Pas de recommandations spécifiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Pas de recommandations spécifiques.

5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés: En cas d'incendie, ne jamais utiliser d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Pour plus d'informations, se reporter au §10: "Stabilité et Réactivité".

5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

6.1.1 Pour les non-secouristes: Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ventiler la zone.

6.1.2 Pour les secouristes: Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement: Recueillir le produit répandu. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Les récipients doivent être fermés hermétiquement. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Pour nettoyer le sol ou les objets, souillés par ce produit, utiliser un solvant approprié.(cf. : § 9). Nettoyer la zone à grande eau. Incinérer dans une chambre de combustion appropriée.

6.4 Référence à d'autres sections: Attention : les surfaces contaminées peuvent être glissantes. Pour l'élimination des déchets, voir la Section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Prévoir une ventilation suffisante pour ne pas dépasser les limites d'exposition en vigueur.



CAF 1

Version: 11.0

Date de Révision: 19.12.2018

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Éviter tout rejet à l'égout, dans les cours d'eau ou dans le sol. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et sec équipé d'une ventilation appropriée. Tenir à l'écart de substances incompatibles, de flammes nues et de hautes températures. Éviter tout contact avec des agents comburants. Vulcanise à température ambiante au contact de l'air humide. Pour plus d'informations, se reporter au §10: "Stabilité et Réactivité". Récipients appropriés : Fûts en acier avec revêtement en résine époxy.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de Contrôle
Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Octamethylcyclotetrasiloxane	VME	10 ppm	120 mg/m ³	

Valeurs limites d'exposition professionnelle supplémentaires dans les conditions d'utilisation

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Acetic acid	TWA	10 ppm	25 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	VLE	10 ppm	25 mg/m ³	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles Techniques Appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs. Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Informations générales:

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité.

**Protection de la peau
Protection des Mains:**

Matière: Les gants en caoutchouc sont recommandés.

Autres:

Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle préconisent de minimiser le contact cutané.

Protection respiratoire:

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible. Porter un appareil respiratoire à filtre antigaz, type E.

Mesures d'hygiène:

Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Contrôles environnementaux:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques


CAF 1

Version: 11.0

Date de Révision: 19.12.2018

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

État:	Liquide
Forme:	Extrêmement visqueux.
Couleur:	Rouge
Odeur:	Vinaigre.
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	Non applicable
Point de congélation:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	> 120 °C (Coupelle fermée selon norme Afnor T 60103.)
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	Approximatif 1,12 kg/dm ³ (20 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Pratiquement insoluble
Solubilité (autre):	Acetone.: Insoluble Ethanol.: Insoluble Essence.: Dispersible White-spirit.: Dispersible Hydrocarbures aromatiques.: Dispersible Solvants chlorés.: Dispersible
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Approximatif 225 mm ² /s (25 °C)
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	D'après les données sur les composants N'est pas considéré comme comburant. (évaluation par relation structure-activité)

9.2 AUTRES INFORMATIONS: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Vulcanise à température ambiante au contact de l'air humide.
10.2 Stabilité Chimique:	Stable à température ambiante sans contact avec l'air.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Aucune information disponible.
10.4 Conditions à Éviter:	Aucune autre information notée.
10.5 Matières Incompatibles:	Combustibles forts. Eau.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Silice amorphe. Pendant son utilisation ou au contact avec de l'eau, peut générer des substances dangereuses.


CAF 1

Version: 11.0

Date de Révision: 19.12.2018

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Aucune information disponible.

Ingestion: Aucune information disponible.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Ingestion:

Produit: ETAmél (): 64 855,81 mg/kg

Contact avec la peau:

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Inhalation:

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

octaméthylcyclotétrasiloxane LC 50 (Rat, 4 h): > 36 mg/l

décaméthylcyclopentasiloxane LC 50 (Rat): 8,67 mg/l

acide acétique...% LC 50 (Rat, 4 h): > 40 mg/l Vapeur

Toxicité à dose répétée:

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

triacétate de méthylsilanetriyle NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Femelle, mâle), Ingestion): 50 mg/kg Méthode: OECD 422 Résultats obtenus sur un produit similaire

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Femelle, mâle), Inhalation – vapeurs): 0,56 mg/l Méthode: OECD 413 LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat(Femelle, mâle), Inhalation – vapeurs): 2,2 mg/l Résultats obtenus sur un produit similaire

octaméthylcyclotétrasiloxane NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Inhalation): 1,820 mg/l Méthode: OECD 453

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Lapin, Contact avec la peau): 960 mg/kg Méthode: OECD 411

décaméthylcyclopentasiloxane NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Ingestion): >= 1 000 mg/kg

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Inhalation – vapeurs): >= 2,42 mg/l



CAF 1

Version: 11.0

Date de Révision: 19.12.2018

	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Contact avec la peau): $\geq 1\ 600$ mg/kg
dodécaméthylcyclohexasiloxane	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Ingestion): $\geq 1\ 000$ mg/kg Méthode: OECD 422 NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Inhalation – vapeurs): 0,0182 mg/l Méthode: OECD 413
acide acétique...%	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Aliment pour animaux (voie orale)): 290 mg/kg Méthode: Jugement d'experts

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit:	Résultats des essais Non irritant Résultats obtenus sur un produit similaire
-----------------	---

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit:	Résultats des essais Irritant. Résultats obtenus sur un produit similaire
-----------------	--

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
triacétate de méthylsilanetriyle	OECD 406 (Cobaye) : N'est pas un sensibilisateur cutané.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Cobaye : N'est pas un sensibilisateur cutané.
décaméthylcyclopentasiloxane	N'est pas un sensibilisateur cutané.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	OECD 406 (Cobaye) : N'est pas un sensibilisateur cutané.


CAF 1

Version: 11.0

Date de Révision: 19.12.2018

Mutagenicité des Cellules Germinales:
In vitro:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
triacétate de méthylsilanetriyle	Bactéries (OECD 471): Aucun effet mutagène. Les mutations génétiques In vitro sont testées sur des cellules de mammifères : (OECD 476): Aucun effet mutagène. Résultats obtenus sur un produit similaire Aberration chromosomique (OECD 473): Pas d'effet clastogène.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Bactéries : Aucun composant mutagène identifié. Aberration chromosomique : Aucun composant mutagène identifié. Les mutations génétiques In vitro sont testées sur des cellules de mammifères : : Aucun composant mutagène identifié.
décaméthylcyclopentasiloxane	Aberration chromosomique : Aucun composant mutagène identifié. Bactéries : Aucun composant mutagène identifié.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Mouse lymphoma cells (OECD 476): négatif avec et sans activation métabolique Bactéries (OECD 471): négatif avec et sans activation métabolique
acide acétique...%	Bactéries (OECD 471): Aucun effet mutagène. Aberration chromosomique (OECD 473): Pas d'effet clastogène. (OECD 476)Données non concluantes

In vivo:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
octaméthylcyclotétrasiloxane	Pas d'effet attendu.
décaméthylcyclopentasiloxane	Pas d'effet attendu.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Test du micronoyau sur érythrocytes de mammifères (OECD 474): Aucun effet mutagène.
acide acétique...%	(According to a standardised method.)Résultats obtenus sur un produit similaireAucun effet mutagène.

Cancérogénicité:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
octaméthylcyclotétrasiloxane	Rat (, Femelle, mâle, Inhalation): (OECD 453) Pas d'effet attendu.

Toxicité pour la reproduction:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	


CAF 1

Version: 11.0

Date de Révision: 19.12.2018

octaméthylcyclotétrasiloxane Susceptible de nuire à la fertilité.

dodécaméthylcyclohexasiloxane Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (fertilité):

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

triacétate de méthylsilanetriyle Rat Femelle, mâle (Ingestion): NOAEL (parent): $\geq 1\ 000$ mg/kg
NOAEL (F1):NOAEL (F2): Méthode: OECD 422

octaméthylcyclotétrasiloxane Etude de fertilité sur 2 générations Rat (Inhalation): NOAEL (parent):
3,64 mg/l NOAEL (F1):Aucun(e). NOAEL (F2): Aucun(e). Méthode:
OECD 416

décaméthylcyclopentasiloxane Etude de fertilité sur 2 générations Rat (Inhalation): NOAEL (parent):
3,64 mg/l NOAEL (F1):Aucun(e). NOAEL (F2): Aucun(e). Méthode:
OECD 416

dodécaméthylcyclohexasiloxane Test de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le
développement. Rat (Gavage (voie orale)): NOAEL (parent): $\geq 1\ 000$
mg/kg NOAEL (F1): $\geq 1\ 000$ mg/kg NOAEL (F2): Méthode: OECD 422

Toxicité pour le développement (Tératogénicité):

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

octaméthylcyclotétrasiloxane Rat (Inhalation): NOAEL (terato): $> 6,066$ mg/l NOAEL (mater): 3,640
mg/l Méthode: OECD 414

dodécaméthylcyclohexasiloxane Lapin NOAEL (terato): $\geq 1\ 000$ mg/kg NOAEL (mater): $\geq 1\ 000$
mg/kg Méthode: OECD 414 Rat NOAEL (terato): $\geq 1\ 000$ mg/kg
NOAEL (mater): $\geq 1\ 000$ mg/kg Méthode: OECD 414

acide acétique...% Rat (Ingestion): NOAEL (terato): 1 600 mg/kg NOAEL (mater):
Méthode: According to a standardised method.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique:

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

dodécaméthylcyclohexasiloxane Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne
sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées:

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

SDS_FR - PRCO90007562

10/14



CAF 1

Version: 11.0

Date de Révision: 19.12.2018

triacétate de méthylsilanetriyle Non classé

dodécaméthylcyclohexasiloxane Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration:**Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s):**
octaméthylcyclotétrasiloxane Pas d'effet attendu.**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****Informations générales:** Non applicable**12.1 Toxicité:****Toxicité aiguë:****Poisson:****Produit:** Composition/Renseignements sur les ingrédients**Substance(s) spécifiée(s):**

triacétate de méthylsilanetriyle LC 50 (96 h): > 100 mg/l Résultats obtenus sur un produit similaire

octaméthylcyclotétrasiloxane LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): >= 0,022 mg/l

acide acétique...% LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): > 1 000 mg/l

Invertébrés Aquatiques:**Produit:** Composition/Renseignements sur les ingrédients**Substance(s) spécifiée(s):**

triacétate de méthylsilanetriyle LC 50 (48 h): > 100 mg/l Résultats obtenus sur un produit similaire

octaméthylcyclotétrasiloxane CE50 (Cladocère (Daphnia magna), 48 h): > 0,015 mg/l

acide acétique...% CE50 (Cladocère (Daphnia magna), 48 h): > 1 000 mg/l

Toxicité chronique:**Poisson:****Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s):**

octaméthylcyclotétrasiloxane NOEC (Oncorhynchus mykiss, 93 jr): >= 0,0044 mg/l

décaméthylcyclopentasiloxane NOEC (Oncorhynchus mykiss, 90 jr): >= 0,014 mg/l

Invertébrés Aquatiques:**Produit:** Composition/Renseignements sur les ingrédients**Substance(s) spécifiée(s):**

octaméthylcyclotétrasiloxane NOEC (Cladocère (Daphnia magna), 21 jr): 0,015 mg/l

dodécaméthylcyclohexasiloxane NOEC (Cladocère (Daphnia magna), 21 jr): >= 0,0046 mg/l


CAF 1

Version: 11.0

Date de Révision: 19.12.2018

Toxicité pour les plantes aquatiques:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
triacétate de méthylsilanetriyle	CE50 (96 h): 660 mg/l Résultats obtenus sur un produit similaire
octaméthylcyclotérasiloxane	CE50 (Algues vertes, 96 h): > 0,022 mg/l
dodécaméthylcyclohexasiloxane	NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): >= 0,002 mg/l CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): > 0,002 mg/l
acide acétique...%	CE50 (Algue, 72 h): > 1 000 mg/l NOEC (Algue, 72 h): 1 000 mg/l

12.2 Persistance et Dégradabilité:
Biodégradation:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
triacétate de méthylsilanetriyle	74 % (21 jr, According to a standardised method.) Facilement biodégradable Résultats obtenus sur un produit similaire
octaméthylcyclotérasiloxane	3,7 % (29 jr) Le produit n'est pas considéré comme étant facilement biodégradable.
décaméthylcyclopentasiloxane	0,14 % (28 jr) Le produit n'est pas facilement biodégradable.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	4,5 % (28 jr, OECD 310) Le produit n'est pas facilement biodégradable.
acide acétique...%	96 % (20 jr) Facilement biodégradable

Rapport DBO/DCO:

Produit: Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de
Bioaccumulation:

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s):	
octaméthylcyclotérasiloxane	Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 12 400
décaméthylcyclopentasiloxane	Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 7 060
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 2 860 (OECD 305) Présente un risque de bioaccumulation.
acide acétique...%	Facteur de Bioconcentration (BCF): 3,16 (estimé)

12.4 Mobilité dans le Sol:

Aucune information disponible.



CAF 1

Version: 11.0

Date de Révision: 19.12.2018

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Composition/Renseignements sur les ingrédients

octaméthylcyclotérasiloxane	Remplit les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique), Remplit les critères vPvB	REACH (1907/2006) Ax XIII
décaméthylcyclopentasiloxane	Remplit les critères vPvB	REACH (1907/2006) Ax XIII
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Remplit les critères vPvB	REACH (1907/2006) Ax XIII

12.6 Autres Effets Néfastes:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Informations générales: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.

Méthodes d'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Incinérer.

Emballages Contaminés: Les emballages contaminés doivent être vides autant que possible. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Cette matière n'est pas soumise à la réglementation sur les transports.

AUTRES INFORMATIONS: Aucune prescription particulière.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.



CAF 1

Version: 11.0

Date de Révision: 19.12.2018

Statut aux inventaires:

AICS:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
DSL:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
EU INV:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
ENCS (JP):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
IECSC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
KECI (KR):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
PICCS (PH):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
Liste TSCA:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
NZIOC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
TCSI:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Informations de révision:** Sans objet.**Références**

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Abréviations ou acronymes de la légende:

Aucune information disponible.

Principales références de la littérature et sources de données:

Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Informations de formation: Aucune information disponible.**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Eye Irrit. 2, H319

Date de Publication: 19.12.2018**FDS n°:**

Avis de non-responsabilité: Les informations fournies sont basées sur des données disponibles pour le produit, les composants du produit et des produits semblables. Elles sont données de bonne foi.
Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.